

FORMALITÉS 2020

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



FORMALITÉS POUR ÉTABLIR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- ❶ L'IUT transmet à l'entreprise le formulaire de renseignement, le devis du coût de formation, le cerfa pré-rempli, le calendrier d'alternance et le programme pédagogique.
- ❷ **L'entreprise** complète et valide le formulaire de renseignement en ligne et renvoie le devis signé à l'IUT.
- ❸ **L'entreprise** établit le contrat de professionnalisation (Cerfa EJ 20)
L'IUT adresse la convention de professionnalisation à l'entreprise.
- ❹ **L'entreprise** signe la convention de professionnalisation et transmet un exemplaire à l'IUT.
- ❺ **L'entreprise** adresse le contrat de professionnalisation à son OPCO, accompagné de la convention de professionnalisation, du programme pédagogique et du calendrier d'alternance au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début du contrat.
- ❻ Dans un délai de 20 jours, l'OPCO contrôle la conformité du contrat et se prononce sur la prise en charge.
En cas de refus, l'OPCO notifie sa décision motivée à l'employeur et au salarié titulaire du contrat.
- ❼ L'OPCO dépose le contrat accompagné de sa décision à la DIRECCTE.

Effectuer la **déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** auprès de **l'Urssaf** ou la **MSA** dans les 8 jours qui précèdent l'embauche.

Médecine du travail : Visite médicale d'embauche auprès du médecin du travail.

RÉMUNÉRATIONS DES ALTERNANTS

Le salaire est déterminé en fonction de l'âge de l'alternant et de son niveau de qualification.

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable.

SMIC au 1 ^{er} janvier 2020 : 10,15€/heure	Salaire minimum de base brut		Salaire minimum majoré brut	
	Moins de 21 ans	55% du SMIC	846,68 €	65% SMIC
21 à 25 ans	70% du SMIC	1 077,59 €	80% SMIC	1 231,53 €
26 ans et plus	100% du SMIC (ou 85% du SMC) = 1 539,42 €			

- **Le salaire minimum de base** s'applique aux titulaires d'un diplôme non professionnel de niveau bac ou inférieur au bac (sont concernés les titulaires d'un baccalauréat général).
- **Le salaire minimum majoré** s'applique aux titulaires d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme à finalité professionnelle de même niveau (sont concernés le baccalauréat technologique, professionnel ainsi que l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur).
- Si l'étudiant atteint 21 ans en cours de contrat, la rémunération est adaptée dès le 1^{er} jour du mois suivant son anniversaire.
- Si l'étudiant atteint 26 ans en cours de contrat, cela n'a pas d'incidence automatique sur la rémunération mais l'employeur et le salarié peuvent convenir ensemble d'une revalorisation salariale, au moment de la signature ou par avenant en cours de contrat.

INFORMATIONS POUR LE CERFA

Organisme de formation principal : **IUT Lumière Lyon 2**

Il s'agit d'un service de formation interne : **Non**

N° SIRET de l'organisme de formation principal : **196 917 751 000 14**

N° de déclaration d'activité de cet organisme : **8269P001169**

Nombre d'organismes de formation intervenant : **1**

Type qualification visée : **1** (Certification enregistrée au RNCP)

Diplôme ou titre visé : **32** pour les DUT ou **23** pour les licences professionnelles

Spécialité de formation	Intitulé précis
310	DUT GEA option GMO (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GMO)
314	DUT GEA option GCF (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GCF)
315	DUT GEA option GRH (DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, option GRH)
311	DUT GLT (DUT Gestion Logistique et Transport)
344	DUT HSE (DUT Hygiène Sécurité Environnement)
200	DUT QLIO (DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation)
326	DUT STID (DUT Statistique et Informatique Décisionnelle)
114	LP CESTAT (Licence professionnelle Chargé d'Etudes Statistiques)
315	LP CGRH (Licence professionnelle Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines)
344	LP CPGR (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Gestion des Risques)
200	LP CPGST-CA (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance - Chargé d'affaires)
326	LP CPSI (Licence professionnelle Coordinateur de Projets en Systèmes d'Information)
313	LP GOMFI-R (Licence professionnelle Gestion des Opérations de Marchés Financiers et de Réseau)
311	LP Logistique Globale (Licence professionnelle Logistique Globale)

	Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements	Dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques	Date de début du cycle de formation et date prévue de fin des épreuves ou des examens
DUT GEA option GMO	659 heures	659 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT GEA option GCF	671 heures	671 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT GEA option GRH	665 heures	665 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT GLT	694 heures	694 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT HSE	787 heures	787 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT QLIO	788 heures	788 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
DUT STID	757 heures	757 heures	01/09/2020 au 24/09/2021
LP CESTAT	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP CGRH	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP CPGR	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP CPGST	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP CPSI	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP GOMFI-R	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021
LP Logistique Globale	550 heures	550 heures	01/10/2020 au 24/09/2021

⚠ Les informations sont données à titre indicatif. Contactez votre OPCO pour valider la conformité du contrat de professionnalisation (rémunération, convention collective...).



CONTACT

Pôle Communication et Relations Entreprises

Marie Mélé

04 78 77 24 07

marie.mele@univ-lyon2.fr